



FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

AVIS RECHERCHE SUR LE PCSE

**45^e Congrès ordinaire
24, 25 et 26 octobre 2008
Cégep de Baie-Comeau**

Fédération étudiante collégiale

Recherche, analyse et rédaction :

Ariane Brisson, coordonnatrice à la recherche

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux préuniversitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études postsecondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

Fédération Étudiante Collégiale du Québec

3449 Saint-Denis, suite 1

Montréal, Québec, H2X 3L1

Téléphone : 514-396-3320 Télécopieur : 514-396-3329

Site Internet : www.fecq.org Courriel : fecq@fecq.org

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	3
INTRODUCTION.....	4
FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE	5
QU'EST-CE QUE LES BEM?.....	5
<i>Mission de la Fondation</i>	<i>5</i>
<i>Types de bourses</i>	<i>5</i>
HISTORIQUE	7
LE QUÉBEC DANS TOUT ÇA.....	8
<i>L'opinion des étudiantes et des étudiants du Québec.....</i>	<i>9</i>
<i>L'entente de 1999.....</i>	<i>9</i>
<i>La grève étudiante de 2005</i>	<i>10</i>
LA SITUATION ACTUELLE	10
PROGRAMME CANADIEN DE SUBVENTIONS AUX ÉTUDIANTS.....	11
QU'EST-CE QUE LE PCSE?.....	11
<i>Anciens programmes fédéraux formant le PCSE.....</i>	<i>11</i>
<i>Objectif et fonctionnement.....</i>	<i>12</i>
LE QUÉBEC DANS TOUT ÇA.....	12
DISTRIBUTION	13
CONCLUSION.....	15
BIBLIOGRAPHIE.....	16
MÉDIAGRAPHIE	16

Introduction

De ses 19 années de développement, la FECQ n'a que rarement eu à négocier avec le gouvernement fédéral. En effet, l'éducation étant le principal champ d'action de la Fédération, le gouvernement du Québec représente un interlocuteur beaucoup plus pertinent, puisque l'éducation demeure une compétence provinciale. Par ailleurs, il est arrivé dans l'histoire que la FECQ ait eue à approcher le gouvernement du Canada en matière d'éducation.

Ce fut le cas, notamment, lors des négociations concernant la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. En effet, lors de la création de la Fondation, la FECQ et la FEUQ ont participé activement aux négociations, allant même jusqu'à assurer la communication entre le provincial et le fédéral. Grâce aux actions et à une astucieuse utilisation des médias, les deux Fédérations ont réussi à garantir aux étudiantes et aux étudiants du Québec une juste répartition des sommes revenant au système d'éducation provincial.

Par ailleurs, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire arrivant à échéance, un nouveau programme de subvention sera créé, entraînant les étudiantes et les étudiants dans un nouveau tourbillon de négociations.

Afin d'assurer une utilisation adéquate de l'argent que recevra le Québec, il va de soit que la FECQ se positionne quant à la question. Pour que le tout soit fait dans les règles de l'art, il faut préalablement comprendre ce qu'étaient les bourses du millénaire, quels étaient les enjeux y étant reliés, puis qu'est-ce qui viendra remplacer ces dites bourses.

Le présent document se veut une mise en contexte historique et un aperçu de la situation actuelle, afin de prendre une orientation préliminaire considérant les futures négociations qui débiteront lorsque la Fondation sera échue.

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

Qu'est-ce que les BEM?

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM) décerne depuis l'an 2000 diverses bourses d'études par l'entremise de 4 programmes, communément appelées bourses du millénaire (BEM). Cette Fondation a une mission précise et la sélection des boursières et des boursiers y est intimement liée.

Afin de bien comprendre les enjeux liés aux BEM, il est primordial de comprendre préalablement la mission de la Fondation et le type de bourses qu'elle octroie.

Mission de la Fondation

La FCBEM s'est donnée pour mission d' « aider les Canadiens à relever les défis d'un monde et d'une économie en évolution »¹. Elle souhaite d'une part améliorer l'accessibilité aux études postsecondaire, tout en misant sur l'excellence. En ce sens, elle offre une aide financière aux étudiantes et aux étudiants, afin qu'elles et qu'ils puissent obtenir un diplôme d'études postsecondaires leur permettant d'atteindre leurs objectifs et de réaliser leurs projets.

Les bourses offertes par la Fondation ne se veulent pas seulement une aide financière, mais également une reconnaissance des efforts des étudiantes et des étudiants, une reconnaissance du travail qu'elles et qu'ils ont accomplie pour en être arrivé là où elles et ils sont, dans le but de les encourager à continuer ainsi.

Le Programme de recherche du millénaire

Pour bien répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants, et pour faire une sélection adéquate des boursières et des boursiers, la FCBEM a créé un programme de recherche qui vise à mieux saisir les raisons pour lesquelles des Canadiennes et des Canadiens ne poursuivent pas leurs études au postsecondaire. Ce programme cherche en outre à mieux cerner les obstacles pouvant nuire aux jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leur accomplissement personnel.

Deux grands axes sont traités dans les recherches du programme, soit l'accessibilité au réseau postsecondaire canadien et la préparation des étudiantes et des étudiants avant leur entrée dans ce réseau. Les résultats sont publicisés principalement via des rapports d'analyse de données et des conférences.

Types de bourses

La FCBEM remet quatre types de bourses par le biais de programmes (autres que le Programme de recherche du millénaire). Trois exigent un très bon rendement scolaire, alors qu'une seule ne prend en compte que les besoins financiers. Les besoins financiers des étudiantes et des étudiants ne représentent donc pas la principale condition d'accessibilité à ce type de bourses, d'autres

¹ Site Internet de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire [site consulté le 17 octobre 2008]
www.millenniumscholarships.ca

programmes fédéraux ayant pour mission les subventions aux étudiantes et aux étudiants qui ont de faibles revenus ou dont les familles ont de faibles revenus.

Les quatre types de bourses décernées par la FCBEM le sont par l'entremise du Programme de bourses générales du millénaire, du Programme de bourses d'accès du millénaire, du Programme de bourses d'excellence du millénaire et du Programme de bourses du millénaire du Conseil mondial du pétrole.

Le Programme de bourses générales du millénaire

Ce programme représente 95% des bourses décernées par la FCBEM. En tout, ce sont approximativement 90 000 bourses par années qui sont remises par le biais du Programme de bourses générales, pour un montant total d'environ 250 millions de dollars par an².

Pour être admissible à une bourse de ce programme, il faut poursuivre ces études au niveau postsecondaire, avoir un grand besoin financier et conserver un rendement scolaire brillant. La demande d'une telle bourse doit se faire par l'entremise de l'autorité garante de l'aide financière aux études de la province ou du territoire où réside l'étudiante ou l'étudiant concerné.

Le Programme de bourses d'excellence du millénaire

Par le biais de ce programme, c'est l'autre 5% des bourses qui sont remises par la FCBEM. Depuis juin 2000, moment de la création du programme, c'est près de 20 000 bourses qui ont été remises par l'entremise de ce programme, ce qui représente plus de 50 millions de dollars³.

La sélection des boursières et des boursiers se fait selon plusieurs critères, soit le rendement scolaire, l'engagement communautaire, le leadership et le sens de l'innovation. La situation financière des étudiantes et des étudiants postulant pour ce type de bourses n'est donc nullement prise en compte.

Le Programme de bourses d'accès du millénaire

Ce programme est le seul de la FCBEM à ne tenir compte que des besoins financiers des étudiantes et des étudiants qui postulent pour les obtenir. Seuls les étudiantes et les étudiants issus de familles à faible revenu sont retenus, puisque ces bourses misent à favoriser leur accès aux études postsecondaires.

Par contre, les besoins des étudiantes et des étudiants étant pris en compte, ce ne sont pas nécessairement ceux et celles issus des familles aux plus faibles revenus qui sont sélectionnés. En fait, une étudiante ou un étudiant faisant le choix de fréquenter un établissement local, dans un programme moins coûteux et ce tout en travaillant à temps partiel a moins de chance d'obtenir une bourse d'accès que celle ou celui qui choisi un programme plus coûteux ou qui décide d'étudier dans une ville plus éloignée.

Ce sont 50 millions de dollars par année qui sont distribués par le biais du Programme de bourses d'accès du millénaire⁴. La création du programme, en 2005, n'a pas eu d'influence sur les

² Site Internet de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire [site consulté le 17 octobre 2008]
www.millenniumscholarships.ca

³ Idem

montants distribués par le biais des autres programmes, entre autres puisque les placements de la FCBEM ont rapporté plus d'argent que prévu.

Le Programme de bourses du millénaire du Conseil mondial du pétrole

L'idée de ce programme de bourses a vu le jour suite au 16^e congrès du CMP, en 2000. Le congrès s'est terminé avec un surplus monétaire imposant, et l'Association canadienne du CMP, avec les autres organisateurs du congrès, a choisi d'utiliser cet argent aux fins de bourses d'études. C'est ainsi que de 2002 à 2009, 200 bourses ont été allouées par le Programme de bourses du millénaire du CMP, totalisant un montant d'environ 600 000 dollars⁵.

Pour avoir accès à ce programme de bourses, les étudiantes et les étudiants intéressés doivent poursuivre leurs études au postsecondaire dans une discipline reliée à l'industrie du pétrole, doivent présenter un bon rendement scolaire et doivent avoir d'importants besoins financiers.

Historique

En 1997, à la veille du nouveau millénaire, le gouvernement fédéral se questionne sur les possibilités d'avenir de la jeunesse canadienne et sur les moyens à entreprendre pour lui assurer les compétences nécessaires pour relever les grands défis qui l'attendaient. C'est dans ce contexte que la Conférence des premiers ministres s'entend au sujet de l'endettement étudiant. Fardeau économique pour les jeunes étudiantes et pour les jeunes étudiants, l'endettement étudiant a également un impact sur la société dans son ensemble. Il y a donc accord sur la nécessité de réduire cette lourde charge pour les étudiantes et les étudiants. Pour souligner le nouveau millénaire, le Premier ministre annonce en septembre la création future de la Fondation du millénaire.

En février 1998, à l'annonce du budget, la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances se voit accorder un financement. C'est cette stratégie qui encadre la FCBEM. Dès l'annonce du budget, le président du conseil d'administration de la Fondation canadienne des bourses du millénaire est nommé par le premier ministre du Canada. La FCBEM est donc passée de projet à concret en quelques mois seulement. En juin, le projet de loi C-36 (qui crée la FCBEM), reçoit la sanction royale. Ce sont 2,5 milliards⁶ de dollars qui sont alors investis en éducation pour le nouveau millénaire. L'argent devra être distribué sur dix ans, soit de 1999 à 2009.

Un an après l'annonce de la mise sur pied de la FCBEM, en février 1999, les négociations débutent entre le gouvernement fédéral et les provinces. C'est le Québec qui prend le plus de temps à signer l'entente, chose qui sera faite quelques jours avant l'an 2000, le 21 décembre. Les 90 000 premières bourses générales du millénaire sont décernées en janvier 2000, suivies des premières bourses d'excellence, en juin de la même année.

⁴ Site Internet de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire [site consulté le 17 octobre 2008]
www.millenniumscholarships.ca

⁵ Idem

⁶ Idem

Le Québec dans tout ça

Des 2,5 milliards de dollars dédiés aux programmes de bourses générales et de bourses d'excellence de la FCBEM, environ 70 millions par année⁷ reviennent à la belle province. Les bourses d'accès sont subventionnées par les surplus de la FCBEM⁸.

L'entente entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, le programme d'aide financière aux études du Québec et la Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire est que des 70 millions réservés au Québec, 35 servent au financement des services directs aux étudiantes et aux étudiants (soit 12 millions pour le collégial), et 35 servent à la réduction du plafond de prêts.

En fait, de toutes les étudiantes et de tous les étudiants faisant une demande de prêts et bourses auprès de l'AFE, celles et ceux étant les plus défavorisés reçoivent une bourse générale complète, sans prêt, et cet argent provient directement de la FCBEM. Le reste des 35 millions réduit le plafond de prêt, qui est ainsi passé de 2 605 \$ à 2 005 \$⁹ pour les étudiantes et les étudiants au collégial¹⁰.

Le tableau¹¹ suivant donne un aperçu de la distribution des bourses pour le Québec en comparaison avec le Canada dans son ensemble.

Bourses générales du millénaire	Cumulatif Québec	Cumulatif Canada	Une année complète :2007 (Québec)	Une année complète :2007 (Canada)	En 2008 (Québec)	En 2008 (Canada)
Nombre de bourses :	192 921	827 629	28 772	101 164	22 067	79 421
Valeur totale des bourses :	646 786 020\$	2 531 425 553\$	79 596 500\$	296 440 021\$	79 914 500\$	245 000 628\$
Bourses d'accès du millénaire	Cumulatif Québec	Cumulatif Canada	Une année complète :2007 (Québec)	Une année complète :2007 (Canada)	En 2008 (Québec)	En 2008 (Canada)
Nombre de bourses :	11 283	76 625	3 148	28 126	3 785	26 668
Valeur totale des bourses :	33 594 000\$	135 544 741\$	9 992 500\$	47 793 776\$	12 990 500\$	45 584 808\$
Bourses d'excellence du millénaire	Cumulatif Québec	Cumulatif Canada	Une année complète :2007 (Québec)	Une année complète :2007 (Canada)	En 2008 (Québec)	En 2008 (Canada)
Nombre de bourses :	3 643	19 046	721	3 110	237	1 005
Valeur totale des bourses :	14 840 790\$	78 100 798\$	2 948 000\$	12 750 974\$	964 000\$	4 109 500\$

⁷ Il est à noter que suite aux surplus de la FCBEM, qui surpassaient largement les attentes, c'est plutôt un montant approximatif de 80 millions de dollars qui est transféré au Québec pour les bourses générales du millénaire.

⁸ Site du programme d'AFE du Québec [site consulté le 17 octobre 2008] www.afe.gouv.qc.ca

⁹ Puisque ce sont 80 millions, et non 70, qui sont transférés au Québec, le plafond est en fait passé à 1 980\$ au collégial.

¹⁰ Site du programme d'AFE du Québec [site consulté le 17 octobre 2008] www.afe.gouv.qc.ca

¹¹ Site internet de la FCBEM [site consulté le 17 octobre 2008] www.millenniumscholarships.ca

L'opinion des étudiantes et des étudiants du Québec

Dès septembre 1997, lors de l'annonce de la création de la Fondation du millénaire par le Premier ministre du Canada, la FECQ s'oppose au projet. La Fédération rencontre alors, au cours de 1997 et de 1998, les deux paliers gouvernementaux afin de faire valoir ses revendications. Elle ira même jusqu'à rencontrer, en juin 1998, le Sénat canadien pour tenter une dernière fois de faire modifier le projet de loi C-36, qui sera finalement adopté malgré le refus des étudiantes et des étudiants du Québec.

La FECQ s'oppose premièrement à la loi C-36 puisqu'une bonne partie des bourses versées par la Fondation seraient dédiées à être des bourses d'excellence. De ce fait, cet argent ne servirait pas uniquement à améliorer la condition financière des étudiantes et des étudiants, puisque d'autres variables, telles que la réussite scolaire et l'implication, seraient prises en compte.

De plus, le Québec, contrairement à la majorité des provinces, possède son propre système de prêts et bourses. Il y aurait donc dédoublement du système d'aide financière aux études, compliquant la demande de prêts et bourses pour les Québécoises et les Québécois.

Finalement, l'éducation étant une compétence relevant du provincial, c'est à la province que de choisir comment investir ces sommes d'argent. C'est ainsi qu'en 1999, la FECQ exige :

- *le rapatriement des fonds dédiés au Québec, dans le cadre du Fonds du millénaire, afin qu'une majorité de ces fonds soient réinvestis en éducation postsecondaire, principalement dans les ressources d'aide et d'encadrement, et qu'une autre partie de ces fonds soient investis pour la bonification du régime québécois de prêts et bourses;*
- *que les fonds investis dans le régime québécois des prêts et bourses servent à faire diminuer le plafond des prêts (pour ainsi augmenter le nombre de bourses disponibles) ainsi qu'à instaurer un programme de remboursement de la dette plus généreux¹².*

L'entente de 1999

Le 24 mars 1999, la FECQ prend la rue avec pour revendication, notamment, que l'argent de la FCBEM revenant au Québec soit transféré à la province. Cette action marque le début réel d'une importante campagne qui durera 9 mois.

En juin, les représentantes et les représentants du système de l'AFE du Québec rencontrent ceux et celles de la Fondation. Plusieurs questions administratives quant au transfert de l'argent des BEM vers le Québec sont réglés, mais certains points n'obtiennent toujours pas un consensus. En fait, on exige du Québec un détail de l'utilisation de cet argent, chose que Québec refuse de faire. En août, la FECQ envoie à Québec ses propositions quant au détail de l'utilisation de l'argent en provenance des BEM alloué pour le collégial.

En septembre, la FECQ signe une lettre en compagnie de la Fédération des cégeps, exigeant que le 70 millions de dollars attribués par année au Québec soit réparti en deux parts de 35 millions de dollars. La première part servirait à l'amélioration du programme québécois d'AFE, tandis que

¹² *Discours socio-politique de la FECQ, 1999-2000*, propositions adoptées lors du Xe congrès annuel, FECQ, cégep de St-Jean-sur-Richelieu, 1999.

la seconde serait consacrée au soutien à la réussite éducative et à la diplomation des étudiantes et des étudiants par le financement de diverses mesures.

En octobre, le gouvernement du Québec ignore toujours le litige de juin, proclamant qu'au Québec, la question des bourses du millénaire est réglée. Ottawa demande toujours des comptes quant à la distribution des dites bourses, ce que Québec s'obstine à refuser. Conscientes que le conflit persiste depuis trop longtemps et que le projet tarde à prendre son envol, les deux Fédérations étudiantes effectuent des pressions médiatiques afin de faire déboucher le dossier.

Avant la fin de la session, des négociations ont lieu avec la direction générale de l'AFE. Deux propositions sont amenées de la part de la DGAFE quant à l'utilisation de l'argent des bourses du millénaire par le Québec. Ces propositions sont rapportées en instance à la FECQ et à la FEUQ. La position acceptée unanimement à la FECQ est celle de réduire de 25% le montant maximal du prêt dans le programme d'AFE du Québec.

En décembre, l'entente est finalement signée entre Québec et Ottawa, et les étudiantes et les étudiants du Québec obtiennent gain de cause : 35 millions seront utilisés afin de réduire de 25% le plafond de prêt et 35 millions seront investis dans les institutions pour payer des services aux étudiantes et aux étudiants.

La grève étudiante de 2005

Le conflit qui divise la partie étudiante et le gouvernement du Québec en 2005 est lié au fait que 103 millions de dollars en bourses de l'AFE se trouvent convertis en prêts. Apprenant la nouvelle, la FCBEM menace le gouvernement du Québec de couper les 70 millions de dollars qui lui sont versés chaque année. En effet, en transférant cette somme d'argent de bourses à prêts, le Québec contrevient à l'entente de 1999, qui stipule que l'argent de la FCBEM doit entre autres servir à la réduction du plafond de prêts et ainsi améliorer l'accessibilité financière aux études. La Fondation demande alors au gouvernement du Québec de s'entendre avec les étudiantes et les étudiants, sans quoi l'argent ne sera plus transféré.

En avril 2005, l'entente entre le gouvernement du Québec et la partie étudiante est qu'il y aura réinjection de 70 millions de prêts en bourses la première année, puis 103 millions l'année suivante, pour revenir à la situation de départ. La FCBEM, ayant fait plusieurs surplus, choisi de non seulement rendre au Québec ses 70 millions, mais d'ajouter 40 millions de plus pour l'année.

La situation actuelle

La loi découlant du projet de loi C-36 stipule que la FCBEM est active pendant dix ans, soit de 1999 à 2009. La Fondation tire donc à sa fin, l'année 2008 se terminant sous peu. En fait, elle cessera toutes ses activités après l'année 2008-2009. Un nouveau programme viendra ensuite remplacer tous les petits programmes canadiens de bourses d'études, incluant notamment les programmes de la FCBEM. C'est le Programme canadien de subventions aux étudiants (PCSE).

Programme canadien de subventions aux étudiants

Les bourses décernées par la FCBEM n'ont pas été perçues comme le meilleur outil pour améliorer l'accessibilité financière aux études au Canada. En effet, les programmes de la Fondation présentent certaines lacunes, tel le fait que la situation financière des étudiantes et des étudiants n'est pas le principal critère d'admissibilité pour le droit à une bourse. En outre, les programmes de la Fondation n'ont pas démontré qu'ils aidaient vraiment un nombre maximal d'étudiantes et d'étudiants à accéder aux études postsecondaires. De plus, cette Fondation était une intrusion dans les champs de compétences provinciales.

Plusieurs petits programmes canadiens de subventions aux étudiants existent au Canada, mis à part les programmes de la FCBEM. Par ailleurs, ces programmes étant peu financés, et manquant parfois de transparence, ils ne représentent pas non plus le parfait outil dans l'amélioration de l'accessibilité financière aux études.

C'est dans ce contexte qu'est créé le Programme canadien de subventions aux étudiants, programme qui figure déjà au budget fédéral de 2008. Par contre, il ne commencera à décerner des bourses qu'en automne 2009, lorsque la FCBEM cessera ses activités.

Qu'est-ce que le PCSE?

Le PCSE englobe donc les principaux programmes de la FCBEM, ainsi que les autres petits programmes canadiens de subventions aux étudiants. Il se veut un programme mieux adapté à la réalité actuelle des étudiantes et des étudiants, tout en étant davantage transparent que les anciens programmes. De plus, il a pour objectif d'aider réellement à l'accessibilité financière aux études, la situation financière des Canadiennes et des Canadiens étant le principal critère d'admissibilité pour une subvention.

Les montants prévus pour permettre au PCSE d'atteindre ces objectifs augmenteront d'une année à l'autre. En fait, 350 millions seront versés en 2009-2010, puis 400 millions seront versés l'année suivante, soit en 2010-2011. En 2011-2012, ce seront 415 millions qui seront attribués, et, finalement, en 2012-2013, le programme se verra attribué 430 millions. Chaque année, 138 millions de plus seront versés, montant provenant de subventions fédérales aux étudiantes et aux étudiants accessibles au Programme canadien de prêts aux étudiants¹³.

Anciens programmes fédéraux formant le PCSE

Le gouvernement canadien offre présentement une panoplie de petits programmes de subventions aux étudiants. Ce sont ces diverses subventions qui seront englobées par le PCSE, en plus des programmes de la FCBEM. Elles ont la caractéristique commune d'avoir pour critère d'admissibilité d'être également admissible au Programme canadien de prêts aux étudiants (de là les 138 millions de dollars par année de plus dans le budget du PCSE).

¹³ Gouvernement du Canada, *Plan budgétaire 2008*, 26 février 2008, p.117

Ces subventions s'adressent principalement à des groupes d'étudiantes et d'étudiants sous-représentés, comme les personnes vivant avec un handicap ou les étudiantes et les étudiants vivant en situation de pauvreté. On parle donc de la Subvention canadienne pour étudiants de familles à faibles revenus, de la Subvention canadienne pour études à temps partiel pour étudiants ayant des besoins manifestes, de la Subvention canadienne pour études pour étudiants ayant des personnes à charge, de la Subvention pour les étudiants ayant une incapacité permanente et de la Subvention canadienne pour étudiantes inscrites au doctorat¹⁴.

Objectif et fonctionnement

L'objectif, en rassemblant toutes ces subventions et les programmes de bourses de la FCBEM, est d'assurer une meilleure accessibilité financière aux étudiantes et aux étudiants afin d'augmenter leur présence aux études postsecondaires. On souhaite donc mieux répondre à leurs besoins en s'assurant que les familles les plus démunies, desquelles proviennent les jeunes ayant le plus tendance à ne pas compléter leurs études postsecondaires, reçoivent une aide financière adéquate. En 2009-2010, 245 000 étudiantes et étudiants devraient se voir accorder une subvention, soit environ 100 000 étudiantes et étudiants de plus que celles et ceux qui obtiennent présentement une remise de dette et de subventions¹⁵.

Les seuils précis de revenu des familles déterminant les besoins des étudiantes et des étudiants faisant la demande d'une subvention seront clairement définis lorsque le programme débutera. Ce qui est certain pour l'instant, c'est que les jeunes de familles à faibles revenus et les jeunes de familles à revenus moyens auront droit à une subvention.

La subvention aura l'avantage d'être prévisible. Ainsi, les étudiantes et les étudiants de familles à faibles revenus auront droit à une subvention de 250\$ par mois, et celles et ceux provenant de familles à revenus moyens pourront recevoir une aide de 100\$ par mois. Le fait que la subvention soit versée mensuellement permet une meilleure planification financière.

Lorsqu'une subvention sera accordée, les versements débuteront dès le début de la formation de l'étudiante ou de l'étudiant concerné. De plus, les étudiantes et les étudiants financés le seront tout au long d'un programme universitaire de premier cycle, d'un programme collégial ou d'une formation dans une école de métier. Le but est d'encourager les jeunes à terminer leur formation, en d'autres mots, que les problèmes financiers ne fassent plus entrave à cette réussite.

Le Québec dans tout ça

Comme pour le Programme canadien de prêts aux étudiants, le Québec aura droit de retrait avec pleine compensation pour le PCSE. Les compétences provinciales seront respectées, en opposition avec la situation passée de la FCBEM. Le Québec devrait recevoir approximativement 25% du budget du PCSE, proportion qui lui est habituellement attribué lors de l'utilisation du droit de retrait. En effet, la province ayant déjà un programme d'aide financière aux études, il est

¹⁴ Site internet de Ressources humaines et développement social Canada [site consulté le 17 octobre 2008]
www.rhdsc.gc.ca

¹⁵ Gouvernement du Canada, *Plan budgétaire 2008*, 26 février 2008, p.117

très peu probable qu'elle choisisse de participer au PCSE, une participation qui entraînerait un dédoublement du système de prêts et bourses. Entre , l'œuf et l'argent, le Québec choisira vraisemblablement la deuxième option.

Présentement, le Québec reçoit d'une part environ le quart du budget de la FCBEM, et d'autre part le montant qui lui revient pour les autres petites subventions qui, avec la FCBEM, formeront le nouveau Programme canadien de subventions aux étudiants. Pour ce qui sont des petites subventions, la province a déjà droit de retrait. Il faut donc calculer qu'une partie de l'argent que recevra le Québec avec le PCSE est déjà investi, et pas nécessairement en éducation. Le montant provenant du PCSE prévu à l'heure actuelle par le gouvernement pour être injecté en éducation est celui qu'il reçoit de la FCBEM.

Une autre donnée intéressante est que l'argent que le Québec reçoit du Programme canadien de prêts aux étudiants se retrouve dans le fond consolidé du Québec, et donc ne sert pas à l'éducation. On parle ici d'environ 100 millions de dollars.

Distribution

En résumé, avec le droit de retrait, il n'est pas question d'une quelconque entente tel que fut le cas en 1999 entre la FCBEM, le programme d'AFE québécois et les deux gouvernements. Les provinces et les territoires ne désirant pas participer au PCSE pourront investir la compensation où ils le souhaitent. L'argent, par conséquent, ne sera pas nécessairement investi en éducation. De plus, au Québec, les sommes provenant présentement de la FCBEM ne seront pas forcément distribuées de la même manière dans le futur, soit 50% pour diminuer le plafond de frais et 50% pour les services aux étudiantes et aux étudiants.

Il serait donc envisageable que la totalité de l'argent actuellement versé au Québec par la FCBEM soit éventuellement injecté dans le système d'aide financière aux études. Ainsi, ce serait environ 80 millions de dollars, plutôt que 40, qui y seraient alloués.

Tel qu'il l'a été mentionné préalablement, le futur Programme canadien de subventions aux étudiants a pour objectif d'assurer une meilleure accessibilité financière aux études. Ce programme est comparable à la partie bourses du programme d'AFE québécois. Pourquoi de l'argent entant dédié à l'accessibilité financière aux études sous forme de subventions ne servirait pas entièrement à favoriser l'accès financier aux études? En effet, il serait logique que le gouvernement québécois choisisse d'utiliser le montant du PCSE revenant à la province pour améliorer son actuel programme d'AFE.

Par contre, il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de cette somme est présentement allouée aux services aux étudiantes et aux étudiants. Dans le contexte de sous-financement actuel, il serait nuisible de transférer cet argent dans le programme d'AFE, ce qui mènerait probablement à une hausse des frais de scolarité dans les cégeps par le biais des frais afférents, ou à des coupures dans les services offerts, contribuant à la dévitalisation des établissements.

À la lumière de ces réflexions, la solution qui semble la plus optimale serait de conserver 35 millions de dollars pour les services aux étudiantes et aux étudiants, et de consacrer le reste de l'argent revenant au Québec (montant qui augmentera d'année en année) à l'AFE.

La FECQ prône que 35 millions de dollars des sommes revenant au Québec, dans le cadre du PCSE et autrefois en provenance de la FCBEM, soient alloués aux services aux étudiantes et aux étudiants, et que les sommes résiduelles soient injectées dans l'AFE.

Conclusion

Comme elle a su le faire à la fin des années 90, la FECQ saura porter ses demandes quant à l'utilisation et à la distribution des montants transférés au Québec dans le cadre du PCSE. Par ailleurs, bien que le respect des compétences provincial représente un aspect positif du PCSE, l'entente qui avait court pour la FCBEM présentait d'autres avantages, ce qui a été largement démontré lors de la grève étudiante de 2005. Puisque les montants transférés au Québec dans le cadre du PCSE résulteront d'un droit de retrait avec pleine compensation, la Fédération devra rester vigilante quant à l'utilisation de ces sommes. En outre, elle devra s'assurer de leur injection en bonne et due forme dans le système d'éducation québécois.

L'aide financière aux études est l'une des grandes campagnes qui sont portées par la FECQ cette année. La FCBEM arrivant à échéance, et le PCSE étant sur le point de voir le jour, le contexte est idéal aux propositions de solutions quant aux sources de financement. En effet, la Fédération possède une nouvelle carte dans son jeu, qui lui permettra d'avoir une approche positive. Il ne s'agira donc pas seulement de revendiquer, mais des issues pourront être amenées lors des négociations.

Les associations formant la FECQ devront être consultées de nouveau lorsque les négociations débiteront, à savoir quel aspect de l'AFE est à prioriser. La FECQ souhaite-t-elle indexer les dépenses admises, réduire le plafond de prêts davantage ou encore revoir la contribution parentale? Ces aspects devront effectivement être traités dans un futur rapproché, et un début de réflexion doit se faire dès aujourd'hui.

Bibliographie

Fédération étudiante collégiale du Québec, *Rapport annuel : De Charybde en Scylla, la FECQ fonce*, 2005, 98 p.

Fédération étudiante collégiale du Québec, *Rapport annuel : La Renaissance de la fédération, le retour aux sources après dix ans*, 2000, 73 p.

Gouvernement du Canada, *Plan budgétaire 2008*, 26 février 2008, 447 p.

Médiagraphie

Site Internet de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire [site consulté le 17 octobre 2008] www.millenniumscholarships.ca

Site Internet du programme d'AFE du Québec [site consulté le 17 octobre 2008]
www.afe.gouv.qc.ca

Site Internet de Ressource canadienne pour l'épargne-étude et l'aide financière aux étudiants [site consulté le 17 octobre 2008] www.cibletudes.ca

Site Internet de Ressources humaines et développement social Canada [site consulté le 17 octobre 2008] www.rhdsc.gc.ca